

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Commune de Nomexy

#### SEANCE DU 21 FEVRIER 2020

Date de la convocation : 13 février 2020

Date d'affichage : 24 février 2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un février à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Raymond HABRANT, maire.

**Présents** : ASSELINE Gérard, BOULLIAT Martine, CADET Murielle, CHERRIERE Marie-France, COMBEAU Jean-Michel, FERRAZZINI Anne-Marie, GAXATTE Delphine, GRANDIDIER Cyril, GROSJEAN Daniel, HABRANT Raymond, LAVALLEE Sylviane, LORENTZ Isabelle, NOEL Marie-Odile, RIETH Jean-Christophe, STOTE Daniel, THOMASETTE Francine

**Représentés** : LECLAIRE Michaël par LAVALLEE Sylviane

**Absents** : CAMARA Nfaly, RUF Alexandre

**Secrétaire** : Madame LORENTZ Isabelle

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

Le maire informe qu'un virement de crédit a été opéré le 24 décembre 2019 depuis les dépenses imprévues du budget principal correspondant à un montant de 2639 € pour abonder les comptes 2313 pour 1048 € et 2315 pour 1591 €

La séance est ouverte.

#### 2020\_01 - Compte administratif du budget général

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	16+1	16	0	0	1

Sous la présidence de Daniel Grosjean, 1er Adjoint

Monsieur HABRANT, Maire, s'étant retiré au moment du vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **APPROUVE** le Compte administratif de la Commune

**2020\_02 - Compte de gestion du budget général**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	16+1	17	0	0	0

Après s'être assuré que le Receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>o</sup> janvier au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**2020\_03 - Budget général : Affectation du résultat**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	16+1	17	0	0	0

Après avoir examiné le compte administratif 2019, statuant sur l'affectation du résultat,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 879 608.74 €
- un déficit d'investissement à reporter au 001 de 96 842.00 €

Constatant un besoin en financement de la section d'investissement de 98 428.60 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

- **DECIDER** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
- Report en fonctionnement R 002 684 338.14€
- Affectation du résultat de fonctionnement en investissement Compte 1068 195 270.60 €

**2020\_04 - Compte administratif du budget forêts**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	16+1	16	0	0	1

Sous la présidence de Monsieur Daniel Grosjean, 1er Adjoint  
Monsieur HABRANT, Maire, s'étant retiré au moment du vote,  
**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**APPROUVE** le Compte administratif du budget forêts

**2020\_05 - Compte de gestion du budget forêts**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	16+1	17	0	0	0

Après s'être assuré que le Receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>o</sup> janvier au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**2020\_06 - Budget forêts : Affectation du résultat**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	16+1	17	0	0	0

Après avoir examiné le compte administratif 2018, statuant sur l'affectation du résultat,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 16 914.78 €
- un déficit d'investissement à reporter au 001 de 355.28 €

Constatant un besoin en financement de la section d'investissement de 0 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal**

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Report en fonctionnement R 002 16 559.50 €
- Affectation du résultat en investissement- Compte 1068 355.28 €

**2020\_07 - Actualisation des postes ouverts et mise à jour du tableau des effectifs**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	16+1	15	1	1	0

Vu le tableau des effectifs selon délibération n°2019/44 du 06 décembre 2019,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire, le tableau des effectifs s'établit comme suit :

Monsieur le Maire propose de permettre l'avancement de grade un agent qui a les conditions pour y prétendre. Il convient pour ce faire d'ouvrir le poste sur lequel l'agent serait nommé après avancement et de supprimer le poste occupé actuellement

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

**OUVRE** un emploi d'animateur principal 1 ère classe,

## APPROUVE le tableau des effectifs

### FILIERE ADMINISTRATIVE

Attaché Territorial	1	Titulaire	TC
Adjoint administratif ppal 1e classe	2	Titulaire	TC

### FILIERE ANIMATION

Adjoint d'animation	3	Titulaires	TNC	8- 20 -26
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Titulaire	TNC	22
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Titulaire	TC	
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1	Titulaire	TC	
Animateur ppal 2ème classe (A supprimer)	1	Titulaire	TC	
Animateur ppal 1ère classe	1	Titulaire	TC	

### FILIERE TECHNIQUE

Adjoint technique	1	Titulaire	TC	
Adjoint technique	1	Titulaire	TNC	22
Adjoint technique ppal 2e cl	1	Titulaire	TNC	32
Adjoint technique ppal 2e cl	1	Titulaire	TC	
Adjoint technique ppal de 1ere classe	3	Titulaire	TC	
Agent de Maîtrise Territorial principal	1	Titulaire	TC	

### FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

Agent Spécialisé Ecole Mat. ppal 1° Classe	3	Titulaire	TNC	33
--	---	-----------	-----	----

### FILIERE POLICE

Chef de police municipale	1	Titulaire	TC	
Brigadier-chef Principal	1	Titulaire	TC	28

**DIT** que l'emploi d'animateur principal 2ème classe occupé par l'agent ayant accepté l'avancement de grade proposé par la collectivité sera supprimé de fait dès la nomination dans le nouveau grade.

## 2020\_08 - SMIC Contributions

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	16+1	17	0	0	0

Pour faire suite au conseil syndical du SMIC en date du 21 Janvier 2020, fixant la cotisation pour les communes, syndicats et EPCI membres,

### Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- ACCEPTE le mode de calcul proposé et la cotisation qui en résulte soit 1115 € pour la commune de NOMEXY

**2020\_09 - Achat de terrain**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	16+1	17	0	0	0

La Commune a saisi VOSGELIS d'une demande de cession foncière à son profit en vue de créer une chaussée reliant la rue Haute et l'intersection rue du Camp/rue du Vignoble pour faciliter la circulation des nouveaux immeubles situés Rue Haute.

La commune a missionné Monsieur Olivier CHARDOT – Géomètre-Expert à EPINAL pour délimiter l'emprise foncière revenant à la Commune.

Les caractéristiques de cette nouvelle parcelle sont les suivantes :

<b>SECTION</b>	<b>N° de PARCELLE</b>	<b>LIEUDIT</b>	<b>CONTENANCE</b>
AE	79 Nouvellement numérotée 185	« Devant Hetrey »	01a 65ca

**Après en avoir délibéré, le conseil Municipal,**

- **DECIDE** d'acquérir, à l'euro symbolique, à Vosgelis, l'emprise à prélever sur la parcelle cadastrée section AE n°79 d'une surface de 165 m<sup>2</sup> située Rue du Vignoble nouvellement numérotée AE 185,
- **AUTORISE** le maire à signer l'acte administratif qui sera rédigé par les services de la Commune.

**2020\_10 - Coupe rase épicéas**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	16+1	17	0	0	0

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

- **DEMANDE** le martelage des peuplements d'épicéas sur la parcelle 18
- **AUTORISE** l'ONF à réaliser une coupe rase de cette parcelle si l'état sanitaire des épicéas le nécessite, suite à l'attaque de scolytes
- **S'ENGAGER** à renouveler les peuplements après coupe rase
- **FIXE** la destination des produits de coupe comme suit : Vente en bloc et sur pied ou vente à l'unité de produit
- **LAISSE** à l'ONF le soin de fixer les découpes dimensionnelles et le type de vente (en bloc ou à l'unité de produit)

## Questions diverses

- Point sur les travaux (Rue du Général de Gaulle, Centre culturel , RD 157)

Des travaux vont être engagés mi-juin pour une durée de 1 mois dans la rue du Général de Gaulle depuis la gare, jusqu'à la limite communale de Châtel-Sur-Moselle. Il s'agit de refaire les trottoirs. Une fois ces travaux terminés, le Conseil Départemental restaurera la chaussée.

Début des travaux prévu : 8 juin 2020

- Point sur les rénovations (salle des jeunes et salle de classe)

Les services techniques sont intervenus pour restaurer la salle des jeunes et une salle de classe

- Opération de printemps

Il est envisagé de participer à une opération de nettoyage de la commune. Les école et plusieurs associations sont prêtes à s'associer à l'initiative de la mairie.

- Point sur le programme de requalification des friches

Monsieur le Maire indique que projet de requalification des friches textiles n'a pu être engagé durant le mandat.

La commune a missionné l'EPFL pour engager les démarches d'acquisition et de maîtrise d'œuvre en vue de pouvoir dépolluer les sites et détruire les bâtiments devenus inutilisables

Des propositions vont être effectuées par l'Etablissement Public Foncier Lorrain (EPFL) auprès des propriétaires pour acquérir les terrains au cours du premier semestre. Elles ne surviendront qu'après les élections municipales.

Durant le mandat, la commune a réalisé, par le biais de l'EPFL des études environnementales, de faisabilité et de programmation pour permettre la requalification du site.

La commune a également été entendue par la communauté d'agglomération qui a pris en compte dans le Programme Local de l'Habitat le projet de requalification du site et le nombre de logements qui en résulte.

Enfin, durant le mandat, la commune a poursuivi son désendettement en vue de pouvoir mobiliser des fonds permettant l'aboutissement du projet.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h15 .

**Fait à NOMEXY, les jours, mois et an susdits**

Le maire,